

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL COMMUNAL DE LA GUYONNIÈRE DU 08/04/2021

<i>Nom et prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Absent</i>	<i>A donné pouvoir à</i>	<i>Absent</i>
		<i>représenté</i>		
ARZUL Sophie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
BLAIN Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
OGEREAU Christian	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
ROUILLIER Caroline	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
SAVARY Franck	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
SEGURA Geneviève	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

Assistait également à la réunion

BERTHELEMY Claudine

POINTS DE L'ORDRE DU JOUR NECESSITANT LE VOTE D'UN AVIS

1. Approbation de la grille de prix du lotissement « Les Vignes Sud »

Par délibération en date du 6 novembre 2019, le Conseil Municipal de Montaigu-Vendée a approuvé l'Avant-Projet Définitif du lotissement Les Vignes Sud situé sur la commune déléguée de La Guyonnière ainsi que le dépôt de son Permis d'Aménager.

Le lotissement comprend 30 lots libres de constructeurs dont les surfaces de terrains varient entre 275 et 547 m², et de 3 ilots à destination de bailleurs sociaux ou aménageurs privés pour la réalisation d'une douzaine de logements.

Compte tenu du montant des travaux de viabilisation du lotissement, les prix de vente des terrains de ce lotissement sont fixés selon les catégories suivantes :



Il est proposé au Conseil Municipal de Montaigu-Vendée d'approuver les prix présentés pour la commercialisation du lotissement et d'autoriser le démarrage de la commercialisation des lots du lotissement Les Vignes Sud à La Guyonnière.

Le conseil délégué de La Guyonnière est appelé à donner son avis sur cette question.

Le conseil communal émet un avis **FAVORABLE**

à l'unanimité

OU par 5 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention

Observations éventuelles :

2. Lancement enquête publique de déclassement – lotissement Les Vignes Sud

Dans le cadre du projet de lotissement Les Vignes à La Guyonnière, une parcelle de domaine public, à usage d'ancien chemin agricole fait partie du périmètre du lotissement, tranches 1 et 2, et fera partie du foncier cédé aux futurs acquéreurs de lots privés.

Afin de permettre la cession de cette emprise publique non cadastrée et sans usage à ce jour, il est proposé de lancer une enquête publique visant à la désaffectation de l'usage public de chemin de ce foncier et à son déclassement et à son classement dans le domaine privé de la Ville de Montaigu-Vendée, en vue de sa cession.



Il est proposé au conseil municipal d’approuver le lancement de l’enquête publique, d’autoriser Monsieur Le Maire à nommer un commissaire enquêteur, et de faire procéder à l’arpentage du terrain.

Le conseil délégué de La Guyonnière est appelé à donner son avis sur cette question.

Le conseil communal émet un avis **FAVORABLE**

à l’unanimité

OU par voix pour, voix contre, abstention

Observations éventuelles :

3. Avis conseil municipal pour enquête publique liée à SODEBO

La SAS SODEBO a présenté une demande au titre des installations classées pour la protection de l’environnement en vue d’obtenir l’autorisation environnementale d’augmenter sa capacité de production de 1000 tonnes/jours de produits finis à l’horizon 2030 avec divers projets de constructions sur le territoire de Montaigu-Vendée. Dans ce cadre l’Autorité Environnementale a émis un avis en date du 26 novembre 2020 et la Préfecture de Vendée a prescrit l’ouverture d’une enquête publique.

Ces travaux d’extension et d’amélioration sont planifiés dans le temps et portent notamment sur :

- La création d’une première unité traiteur en 2021,
- L’agrandissement de la plateforme logistique existante en 2023,
- la création d’une usine spécialisée dans les emballages en 2025,
- La création d’un second entrepôt logistique en 2025, création d’une seconde unité traiteur en 2030,
- La création d’un bassin de confinement et de régulation des eaux pluviales pour le secteur Est.

A terme le périmètre du site doublera pour atteindre 110 ha et comptera alors 3 600 salariés. Afin de s'assurer de l'impact de ces travaux sur l'environnement au sens large, SODEBO a produit une étude multicritères permettant d'analyser : la préservation de la ressource en eau, la maîtrise des risques, la prévention et la gestion des déchets, les nuisances potentielles vis-à-vis des populations environnantes, les effets qui résultent de la consommation et de l'artificialisation d'espace naturels et agricoles, la maîtrise des éventuels impacts sur le climat, ainsi que l'intégration paysagère.

Dans le cadre de l'enquête publique, la commune de Montaigu-Vendée est appelée à donner un avis à la demande d'autorisation environnementale d'augmenter sa capacité de production de la SAS SODEBO.

Le conseil délégué de La Guyonnière est appelé à donner son avis sur cette question.

Le conseil communal émet un avis **FAVORABLE**

à l'unanimité

OU par 5 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention

Observations éventuelles :

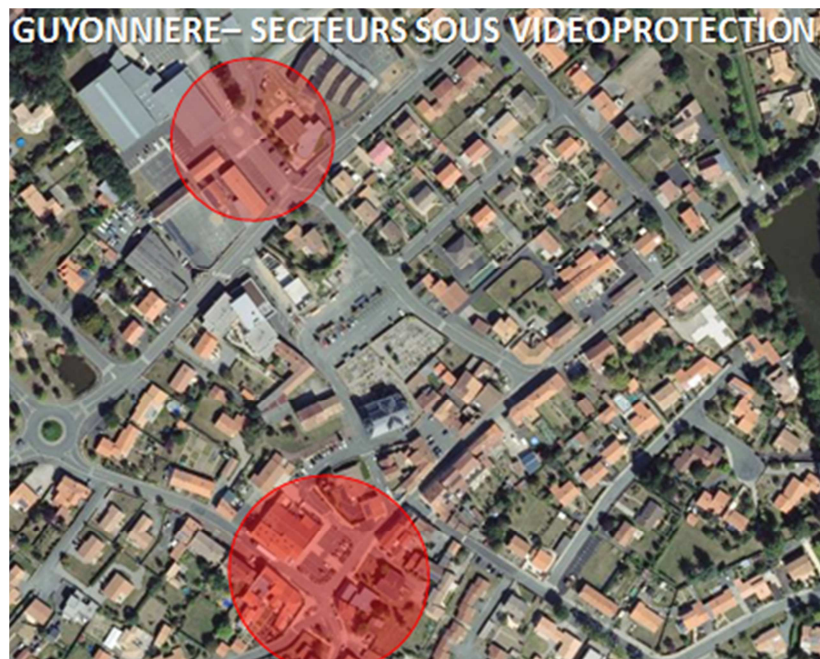
POINTS DE L'ORDRE DU JOUR POUR INFORMATION

4. Vidéo-protection : validation des périmètres vidéo protégés

Un projet de déploiement de vidéo-protection sur l'ensemble des communes du territoire communautaire Terres de Montaigu a été engagé ces derniers mois. Ce schéma de déploiement prévoit le remplacement des dispositifs déjà implantés sur la commune de Montaigu-Vendée et sa densification ainsi que l'installation de nouveaux dispositifs sur l'ensemble des communes volontaires afin de compléter les dispositifs en matière d'atteintes aux biens et aux personnes et de troubles à l'ordre public. Les membres du conseil municipal seront invités à valider les périmètres vidéo protégés dans chacune des communes déléguées.

En collaboration avec le service de la Police municipale et les services techniques communaux et intercommunaux, des points de vigilance ont été identifiés sur chacune des communes déléguées. En fonction de la faisabilité technique et de la pertinence de protéger certains sites faisant l'objet d'effractions récurrentes, des implantations de caméras sont proposées sur les communes déléguées non équipées (Boufféré, La Guyonnière, Saint Georges de Montaigu et Saint Hilaire de Loulay) et du renouvellement de matériel et déplacement est envisagé sur la commune déléguée de Montaigu.

Plan de l'implantation des caméras à La Guyonnière



Le conseil délégué de La Guyonnière prend note de ces informations.

Observations éventuelles :

2 caméras : 1 secteur des salles de sports et des écoles et l'autre dans le centre bourg avec les commerces de proximité.

5. Solde subvention 2020 à Générations Guyonnes

Conformément à la convention partenariale entre l'association Générations Guyonnes, gestionnaire des services enfance sur la commune déléguée de La Guyonnière et Montaigu-Vendée, la subvention communale est entendue comme une aide au fonctionnement : « L'aide attribuée par la commune a pour objet de permettre à l'association Générations Guyonnes de réaliser son activité, dans de bonnes conditions matérielles de fonctionnement ».

La subvention communale est, dans le cas précis, versée en 4 fois selon le calendrier établi.

C'est à ce titre que le Conseil Municipal est invité à autoriser Le Maire à procéder au versement du solde de la subvention pour l'année 2020.

Au regard du bilan financier présenté par l'association Générations Guyonnes, le solde s'élève à 5 013,40 €.

Le conseil délégué de La Guyonnière prend note de ces informations.

6. Subvention de fonctionnement aux associations pour 2021

En fonction des dossiers de demandes de subventions réceptionnés en mairie au titre de l'année 2021 et des critères d'attribution des subventions de fonctionnement aux associations sportive validés par le conseil municipal de Montaigu-Vendée en septembre dernier, le détail du programme de subventionnement 2021 sera présenté aux membres du conseil municipal.

Proposition de subventions pour les Associations guyonnes

Associations MV Attribution d'une subvention en 2021	SUBVENTION 2019	SUBVENTION 2020	Proposition SUBVENTION 2021
SPORTS			
SPS Basket La Guyonnaise	4 113,00	6 475,88	7 206,00
TOTAL SPORTS COLLECTIFS	4 113,00	6 475,88	7 206,00
Amicale Cyclo Guyonne	155,00	155,00	155,00
Asso. Vendéenne de Baby-Foot Sportif	120,00	210,00	210,00
TOTAL SPORTS INDIVIDUELS	275,00	365,00	365,00
Génération Guyonnes - multisports	-	-	278,00
TOTAL ÉCOLE DE SPORTS	-	-	278,00
Et Vis Danse	271,00	740,00	580,00
TOTAL AUTRES ASSOCIATIONS SPORTIVES	271,00	740,00	580,00
CULTURE - PATRIMOINE			
DIVERS			
Comité des fêtes La Guyonnaise	6 662,00	1 500,00	3 200,00
DJUNBOX (fête de la musique 2020)		500,00	2 000,00
Amicale des chasseurs la Guyonnaise	408,00	280,00	280,00
TOTAL DIVERS	7 070,00	2 280,00	5 480,00
TOTAL GÉNÉRAL	11 729,00	9 860,88	13 909,00

Le conseil délégué de La Guyonnaise prend note de ces informations.

7. Convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association S2GFC

L'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 précise que « L'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret [23 000 € décret n°2001-495 du 6 juin 2001], conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Ainsi, il sera proposé de conclure une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association sportive Saint Georges – la Guyonnaise Football Club (S2GFC) et la commune de Montaigu-Vendée.

Le conseil délégué de La Guyonnaise prend note de ces informations.

8. Informations diverses

- .Point élections départementales et régionales des 13 et 20 juin 2021.
- CME : gestes de secours SDIS.
- Point sur la vaccination.
- Points divers élus référents.
- Divers.
- Dates à retenir-Agenda.

Fin de séance à 22h10.